

Formation en présentiel

POUR QUI ?

Tout dirigeant associatif assumant déjà les fonctions de trésorier d'association ou en passe de le devenir

PRÉREQUIS

Qualités de rigueur, d'organisation, de disponibilité et d'aptitude aux chiffres. Esprit curieux, critique et ouvert. Bon pédagogue

EFFECTIF

De 6 à 15 personnes

Le CROS Île-de-France se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

€ Prix 200 €* TTC – 120 €** TTC

📅 Date : Jeudi 17 octobre

🕒 9h -17h

📍 Présentiel : 1, rue des Carrières 94250 Gentilly

* Ce prix s'adresse uniquement aux bénévoles et aux salariés ne bénéficiant pas de prise en charge
GRTAUIT Liges et comités franciliens

OBJECTIFS

1. Comprendre le processus de tenue de la trésorerie d'une association dans son environnement.
2. Apprendre à élaborer les comptes sociaux de l'association dans le respect des normes comptables.
3. Etablir les documents comptables légaux de synthèse.
4. Savoir fixer un budget et établir les documents de gestion prévisionnels.
5. Appréhender quelques lignes directrices sociales et fiscales.

INTERVENANT

Nom Prénom : Jean-Loup LEPLAT

Président de la Commission Juridique du CROS Île-de-France.
Président de la Commission Formation du District des Yvelines de Football. Ex-Commissaire de la Direction nationale du contrôle de gestion (D.N.C.G.) de la Fédération Française de Football.

PROGRAMME

- Organisation fonctionnelle générale.
- Les principes comptables et leur application.
- Les documents comptables de synthèse.
- Les documents de gestion prévisionnels.
- Le financement de l'association.
- Les cotisations sociales associatives : régime dérogatoire.
- La fiscalité de l'association et celle applicable aux bénévoles (dons).

METHODES PEDAGOGIQUES ET EVALUATION

Diaporama, présentation et commentaires d'exemples et de documents comptables et financiers réels, échanges d'expériences. Réalisation d'un cas pratique avec corrigé. Evaluation de la formation par les stagiaires.

Pour toute information : HELOU Zeina – formations@crosif.fr

[Accès au CROS Île-de-France](#)

Clôture des inscriptions 7 jours avant le début de la formation.

Je m'inscris

** Pour les salariés : prise en charge par un OPCO possible.
Plus d'info : www.crosif.fr/prise-en-charge-par-un-opco/